

Extrait du registre des délibérations du Conseil Communautaire

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice 86
Quorum 67
Votants 83
Suffrages exprimés : 83

DATE DE CONVOCATION
15 mars 2021

DATE D’AFFICHAGE
23 mars 2021

Séance du 07 avril 2021 N°210407-37

L’an deux mil vingt et un, le 07 avril à 17h40, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s’est réuni en séance ordinaire, à la salle cauchoise, sise à Grainville la Teinturière, sous la présidence de Monsieur Jérôme LHEUREUX, Président,

Etaient présents :

Jean-François ALIGNY, David ANQUETIL, Laurent APPERCELLE, Pascal BAILLET, Pierre BAZIN, Pierre-Luc BILLIEZ, Catherine BONS, Didier BOULLARD, André-Pierre BOURDON, Emmanuel BOUST, Luc BRÉANT, Alexandra BUQUET, Jean-François BUREL, Philippe CABIN, Bertrand CARPENTIER, Marie-Hélène CHANGARNIER, Christine CHANGEUX, Gérard COLIN, Isabelle COMONT, Valérie CORCEL, Odile COUROYER, Joël DESCHAMPS, Jérôme DOUILLET, Marie-Louise DOULET, Jean-Claude DUBOC, Christophe DUBOSC, Evelyne DUPUIS, Patrice FAUCON, Jean-Marie FERMENT, Franck FOIRET, Stéphane FOLLIN, Daniel GEORGES, Nicole GIBOURDEL, Laurent GODEFROY, Benjamin GORGIBUS, Françoise GUILLOT, Rémi HEROUARD, Patrice HOYÉ, Véronique IZABELLE, Hervé JOLLY, Jean-Robert LANCHON, Barbara LANGE, Pascal LARGILLET, Antoine LECROQ, Magalie LEGRAS, Béatrice LEROND, Jérôme LHEUREUX, Sandrine LOSAY-ANNEBIQUE, Sylvain MONNIER, Marc MUSONI, Bruno NAZE, Jean-François OUVRY, Luc POLINSKI, Benjamin REGENT, Jean-Paul RENAUX, Marc ROUSSELIN, Maryvonne SCHILD, Daniel SEIGNEUR, Eric SIMON, Yves TASSE, Jean-Pierre THÉVENOT, Bruno THUNE, Patrick TRENDIA, Pascal VANIER, Patrick VICTOR, René VIMONT.

Était absent représenté par son suppléant :

Philippe DUFOUR représenté par Lucie PUPIN-MAHAMOUD

Etaient absents excusés avec pouvoir :

Xavier BATUT a donné pouvoir à Gérard COLIN
Lydie BRETTE a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Philippe CARREIN a donné pouvoir à Jérôme DOUILLET
Jean-Louis CHAUVENSY a donné pouvoir à Françoise GUILLOT
Martine CORUBLE a donné pouvoir à Luc POLINSKI
Raphaël DISTANTE a donné pouvoir à Daniel SEIGNEUR
Annie DUMENIL a donné pouvoir à Françoise GUILLOT
Philippe ETIENNE a donné pouvoir à Evelyne DUPUIS
Gérard FOUCHÉ a donné pouvoir à Jérôme LHEUREUX
Didier GASTON a donné pouvoir à Franck FOIRET
David LAMBION a donné pouvoir à Pierre-Luc BILLIEZ
Daniel LEGROS a donné pouvoir Jérôme LHEUREUX
Martine LE PAIH a donné pouvoir à Philippe CABIN
Alain LEPREUX a donné pouvoir à Benjamin GORGIBUS
Sophie MAUBANC a donné pouvoir à Véronique IZABELLE
Valérie MORSALINNE a donné pouvoir à Jean-François ALIGNY

Absents :

Pierre-Yves JEGAT, Jacques LEBALLEUR, Didier PEULVEY

Conformément aux articles L.5211-1 et L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Christine CHANGEUX a été élue secrétaire de séance.

*-**-*

FINANCES – Budget Viabilisation Parc d’Activités – Mise à jour de l’autorisation d’engagement n°AE2019-001 « Création d’un Parc d’activités tertiaires et scientifiques »

N°37

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (ci-après CGCT) et notamment les articles L.5211-1 à L.5211-4,

Vu ensemble les articles L.2322-1 et L.2322-2 du CGCT,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 septembre 2017 relatif aux statuts de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 et notamment les règles relatives à la comptabilisation des aménagements de zones d'activités dans le cadre d'une comptabilité de stocks,

Vu la délibération n°190403-45 portant création de l'autorisation d'engagement n°AE2019-001 « Création d'un Parc d'activités tertiaires et scientifiques »,

Considérant que la démarche de réalisation à intervenir sur le Parc d'activités tertiaires et scientifiques doit intégrer les contraintes administratives, techniques et réglementaires,

Considérant que le projet ne peut actuellement se dérouler selon le calendrier prévu initialement,

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 12 mars 2021,

Vu l'avis favorable du bureau élargi en date du 18 mars 2021.

**Le Conseil Communautaire,
après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,**

- **autorise la modification de l'AE/CP n°AE-2019001 d'un montant global de 181 279.93 € HT (voir tableau ci-dessous),**
- **accepte d'ouvrir les crédits de paiement correspondants suivant l'échéancier prévisionnel mentionné dans le tableau ci-dessous,**
- **autorise le report automatique des crédits de paiement non utilisés en fin d'année sur l'exercice suivant.**

BUDGET : BUDGET VIABILISATION PARC D'ACTIVITES
Désignation : Création d'un parc d'activités tertiaires et scientifiques
N° AP/CP : AE-2019001
N° Opération :
N° de marché :
Gestionnaire de crédits : ECO

Montant global du programme	Initial 2019	Modification	Modification
	HT	n°1	n°2
	2 815 800,00 €	1 874 602,00 €	181 279,83 €

Création : non
Modification : oui
N° de la modification : 2

DEPENSES HT	Chapitre budgétaire ou opération	2019	2020	2021		Exercices suivants		TOTAL
		Crédits de paiement liquidés au 31 décembre 2019	Crédits de paiement liquidés	CP prévisionnel	Modification n°2	CP prévisionnel	Modification n°2	Crédit de paiement
		Travaux, terrains, aménagement.. (comptabilité de stock)	011	45 548,36 €	5 221,50 €	25 000,00 €	105 509,77 €	1 138 329,64 €
TOTAL AUTORISATION DE PROGRAMME		45 548,36 €	5 221,50 €	25 000,00 €	105 509,77 €	1 138 329,64 €	-1 138 329,64 €	181 279,63 €

RECETTES (pour information)	2019	2020	2021		Exercices suivants		TOTAL
	Recettes	Recettes prévisionnelles	Recettes prévisionnelles	Modification n°2	Recettes prévisionnelles	Modification n°2	Recettes prévisionnelles
	Ventes	0,00 €	0,00 €	114 525,00 €	-114 525,00 €	1 018 100,00 €	-1 018 100,00 €
Subventions partenaires extérieurs	0,00 €	0,00 €	276 539,00 €	-40 655,05 €	150 647,00 €	-150 647,00 €	235 883,95 €
Autofinancement (budget principal)	45 548,36 €	5 221,50 €	-366 064,00 €	260 689,82 €	-28 417,36 €	28 417,36 €	-54 804,32 €
TOTAL RECETTES	45 548,36 €	5 221,50 €	25 000,00 €	105 509,77 €	1 138 329,64 €	-1 138 329,64 €	181 279,63 €

Pour extrait certifié conforme,
ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits,



Le Président,

Jérôme LHEUREUX

Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53 Avenue Gustave Flaubert à ROUEN (76000), peut-être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant le délai de deux mois commençant à courir à compter de sa notification ou de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut-être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale,
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant le délai de 2 mois.

Vu la loi n° 82-623 du 22 juillet 1982 modifiant et complétant la loi n° 82-213 du 2 mars 1982,

le Président atteste que la délibération du Conseil Communautaire n° 37... - Séance du 11/04/2021 est exécutoire.

Date de réception en Sous-Préfecture :

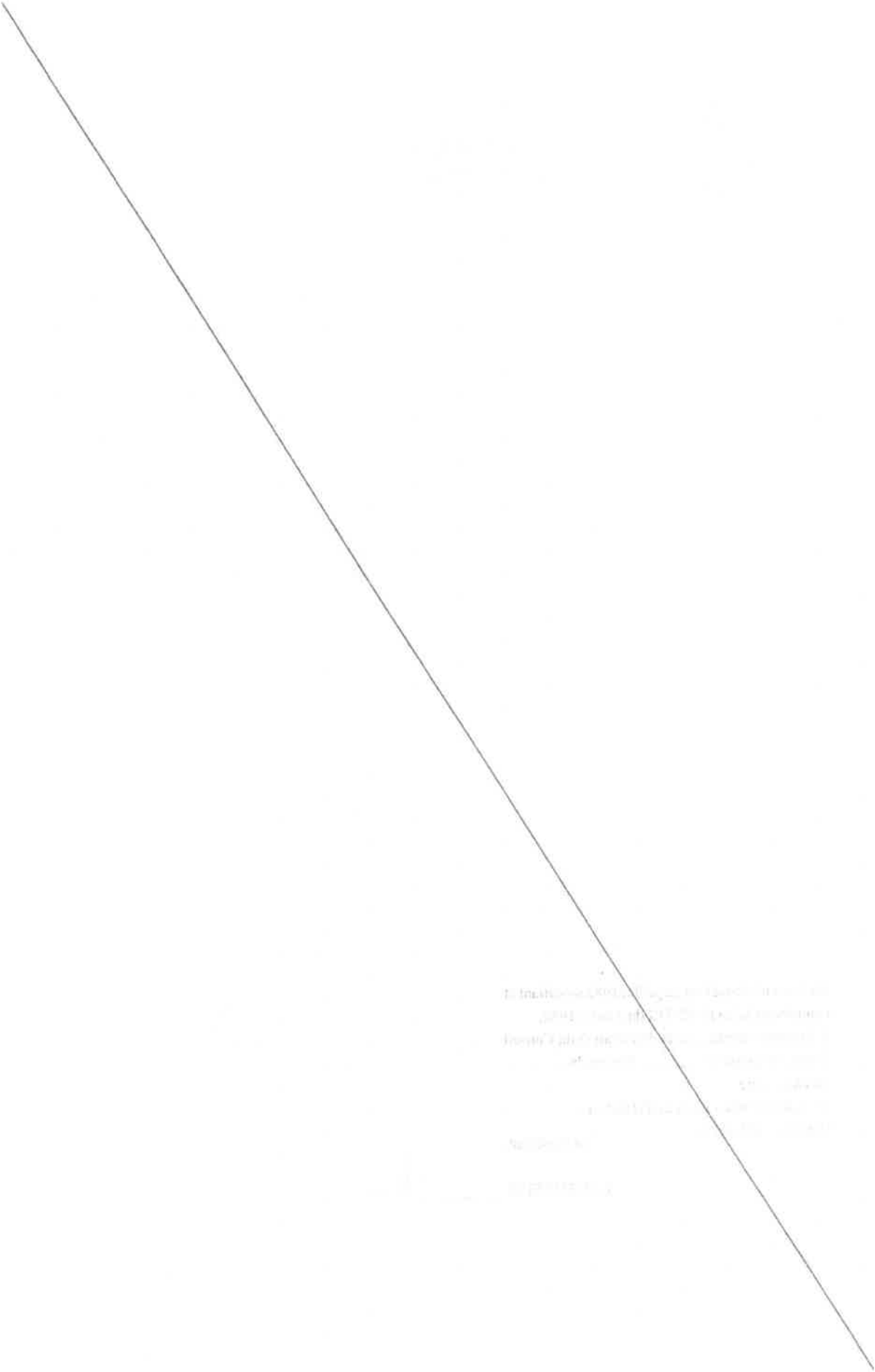
Date de publication :

Le Président,

J. LHEUREUX



Accusé de réception en préfecture
076-200069839-20210407-210407-37-DE
Date de télétransmission : 13/04/2021
Date de réception préfecture : 13/04/2021



Faint, illegible text is visible in the bottom right corner of the page, appearing as a block of approximately six lines of small print. The text is too light and blurry to be transcribed accurately.